



03-07-2026

Fête nationale du 14 juillet

À l'initiative des forces armées, Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs, Ludovic FAGAUT, Maire de Besançon, Président de Grand Besançon Métropole, et le Général de division Bruno HELLUY, Commandant la 1^{re} division, Commandant d'armes de la garnison de Besançon, commandant la base de défense de Besançon, Délégué militaire départemental du Doubs, représenté par le général de brigade Maxime DO TRAN, Commandant la 7^e brigade blindée, renouvellent, pour la troisième année consécutive, le format de la traditionnelle cérémonie et du défilé du 14 juillet à Chamars, à l'occasion de la Fête nationale.

Cérémonie de prise d'armes - 11 heures, boulevard Charles de Gaulle

Ce rendez-vous, qui rend hommage aux forces armées, de sécurité et de secours, se déroulera le mardi 14 juillet à partir de 11 heures, boulevard Charles de Gaulle, à proximité de Chamars. Ce choix s'inscrit dans une tradition historique, puisque jusqu'à la fin des années 1980, le défilé militaire du 14 juillet se tenait régulièrement à Chamars, ancien *Champ de Mars* de la ville.

La cérémonie comprendra une présentation des unités, une inspection des troupes, les honneurs à l'étendard, l'accueil des autorités, la revue des troupes par le général commandant la 7^e brigade blindée, Maxime DO TRAN, ainsi qu'une remise de décoration.

Défilé à pied et motorisé - 11 heures 30, boulevard Charles de Gaulle

Le défilé se déroulera boulevard Charles de Gaulle, le long de Chamars, à partir de 11 heures 30.

Pour la première fois, deux véhicules de la Police municipale de Besançon prendront part au défilé, illustrant l'engagement quotidien des agents au service de la sécurité, de la proximité et de la tranquillité publique.

Il comprendra, comme le veut la tradition :

- Des unités des forces armées ;
- Des forces de secours et d'incendie (Centres de secours de Besançon et Jeunes Sapeurs-Pompiers) ;
- Des forces de gendarmerie et de police nationale ;
- Des agents de police municipale ;
- Des représentants des douanes et de l'administration pénitentiaire.

Au total, 433 personnes (hors organisation) et 51 véhicules participeront au défilé. Les effectifs engagés comprendront notamment 160 militaires de la garnison de Besançon, 110 gendarmes, 60 jeunes sapeurs-pompiers du Doubs, ainsi que les personnels des services de secours, de sécurité et de l'administration pénitentiaire.

Festivités du soir - à partir de 18 heures 30, centre-ville

La Ville de Besançon invite les Bisontines et les Bisontins à célébrer la Fête nationale lors d'une [soirée festive](#) au centre-ville, avec un pique-nique citoyen, un concert populaire et le traditionnel feu d'artifice.

- **Pique-nique citoyen**, à partir de 18 heures 30 au parc Micaud
Chacun est invité à apporter son pique-nique et à partager un moment de convivialité en famille ou entre amis. Un apéritif sera offert par la municipalité et des tables ainsi que des bancs seront mis à disposition du public. Plusieurs food-trucks compléteront l'offre de restauration avec des propositions pour tous les goûts : burgers, pizzas, spécialités libanaises et glaces. La soirée sera animée par un concert.
- **Concert populaire**, à partir de 21 heures 30, place de la Révolution
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et DJ Menso - fin estimée à 23 heures 45.
- **Feu d'artifice**, tiré depuis la Tour Carrée à 22 heures 30.

Bal des pompiers - lundi 13 juillet dès 18 heures, parc de la Rhodiacéta

Les festivités débiteront dès la veille avec le traditionnel Bal des pompiers. Ce [rendez-vous](#) convivial reprend vie pour la deuxième année consécutive grâce à l'engagement des sapeurs-pompiers, attachés à faire perdurer cette tradition.

Entrée plein tarif : 10 € ([sur inscription](#))

1 place achetée = 1 gobelet + 1 boisson (bière ou soft) offerts – 15 € sur place

Stationnement

Le parking Chamars des *véhicules légers* sera interdit le mardi 14 juillet dès 8 heures et jusqu'à 14 heures 30. Les abonnés seront autorisés à stationner sur d'autres parkings de la ville.

Le parking Chamars des *autocars* sera quant à lui interdit le mardi 14 juillet entre 5 heures et 14 heures 30.

Les autocars de tourisme seront réorientés vers le parking de la friche Rhodiacéta.

Circulation

Le boulevard Charles de Gaulle, depuis l'intersection de la rue de la Grette et de la rue du Polygone, sera interdit à la circulation entre 10 heures et 14 heures 30. De même, l'avenue du 8 Mai 1945 ainsi que les ponts Charles-de-Gaulle et Canot seront interdits à la circulation entre 10 heures et 14 heures 30.

Les véhicules arrivant de la rue Charles Nodier seront déviés par la voie Geneviève de Gaulle-Anthonioz (le long du tram) avec reprise obligatoire de l'avenue de la Gare-d'Eau.

Des micro-coupures interviendront le long de l'acheminement des véhicules, rue du Général Brûlard, boulevard Charles de Gaulle, à partir de 10 heures, puis lors de leur départ du site après 12 heures, au niveau du pont Canot, de la rue Antide Janvier, de la rue de Dole et de la rue du Polygone.

Réseau Ginko

En raison de la cérémonie et du défilé, la ligne de bus Ginko *Citadelle* sera exceptionnellement déplacée au 7 rue de l'Orme de Chamars, entre 10 heures et 14 heures 30.

Par ailleurs, la circulation du tramway sera interrompue du 13 juillet au 15 août en raison des travaux du 4^e terminus du tramway à Brulard. Une offre de transport *Plan B* sera proposée aux voyageurs durant cette période.